

# Chenilles processionnaires (chêne ou pin) : risques et comment se protéger ?

4 février 2025



**Apprenez à identifier les chenilles processionnaires (chêne ou pin), comprendre les risques d'allergies et irritations qu'elles provoquent, et découvrez des conseils pratiques pour limiter l'exposition et protéger votre entourage. Adoptez les bons gestes pour éviter les complications liées à ces insectes urticants.**

## Chenilles processionnaires : ce qu'il faut savoir

La chenille processionnaire est l'état larvaire de plusieurs espèces de papillons du genre *Thaumetopea*. Les plus courantes sont la chenille processionnaire du pin (*Thaumetopea pityocampa*) et celle du chêne (*Thaumetopea processionea*). Ces chenilles se distinguent par leur mode de vie très particulier : elles se déplacent en longues files, formant ainsi des « processions » caractéristiques, d'où leur nom.

### Chenille processionnaire du pin

**La processionnaire du pin est la larve d'un papillon de nuit.**

Entre juin et septembre, les femelles papillon recherchent un pin (voire un cèdre) pour y pondre leurs œufs. Ils sont déposés en rangées parallèles par paquets de 150 à 320, formant un manchon de 2 à 5 cm gris argenté recouvert d'écailles sur les rameaux ou les aiguilles de pin.

**L'éclosion a lieu 5 à 6 semaines après la ponte.** Les chenilles se nourrissent alors des aiguilles de diverses espèces de pin voire de cèdre.

**Mesurant 4 à 5 cm durant leur cinquième stade larvaire, les chenilles sont brunes avec des tâches orangées, recouvertes de poils. Elles forment alors un nid collectif à l'apparence cotonneuse, en bout de branche, pouvant comporter des milliers de chenilles.**

Leur pouvoir urticant provient d'une toxine présente dans les poils (des centaines de milliers par chenille) pouvant se détacher de plaques situées sur leur dos et leur partie postérieure. **Les poils se détachent très facilement en cas d'agression de la colonie ou de stress, lors d'un contact ou sous l'effet du vent par exemple.**

Cet insecte est surtout connu pour son **mode de déplacement, en file indienne, rejoignant le sol entre février et avril pour s'y enterrer et vivre la phase de chrysalide, avant l'émergence de l'adulte quelques mois plus tard.**



## Chenille processionnaire du chêne

Tout comme les processionnaires du pin, les processionnaires du chêne se déplacent en file indienne, sur des chênes sessiles ou pédonculés. Mais les chenilles forment des **nids compacts sans apparence cotonneuse**, restant sur les branches maîtresses et sur le tronc, jusque l'émergence des adultes. **Aucune procession ne part vers le sol.** De plus, leur cycle de vie est différent puisque **les processionnaires du chêne se développent durant le printemps et l'été.**

La chenille est foncée à tête noire, parsemée de tâches rougeâtres et recouverte de poils argentés, tout aussi urticants que ceux de la processionnaire du pin.



## Chenilles processionnaires : quels sont les risques pour la santé ?

Les poils des chenilles processionnaires **peuvent s'accrocher facilement aux tissus (la peau et les muqueuses) et provoquer une réaction urticante** par libération d'une toxine, l'histamine. Outre les symptômes inflammatoires non spécifiques, des réactions immunitaires et allergiques peuvent se mettre en place en cas de contacts répétés, aggravant alors les symptômes. **Les propriétés urticantes des poils, présents dans les nids par exemple, persistent jusque plusieurs mois après le départ des chenilles.**

Les manifestations urticantes et allergiques peuvent être multiples :

- **En cas de contact avec la peau et les muqueuses** : apparition dans les unes à douze heures d'une éruption douloureuse avec de sévères démangeaisons (prurit), voire des gonflements (œdèmes) au niveau du visage (bouche et paupières notamment). Les poils urticants se dispersent aisément par la sueur, le grattage et le frottement ou par l'intermédiaire des vêtements. Les symptômes peuvent durer jusque 10 à 18 jours ;
- **En cas de contact avec les yeux** : apparition après 1 à 4 h d'une conjonctivite (yeux rouges, douloureux et larmoyants), voire d'une lésion de la cornée (kératite). Les symptômes peuvent se prolonger sur 2 à 15 jours, voire provoquer des irritations sur plusieurs années en cas de traversée de poils urticants dans la cornée **en cas de contact par inhalation** : les poils urticants irritent les voies respiratoires, provoquant des éternuements, des maux de gorge, des difficultés à déglutir voire des difficultés respiratoires (œdème du pharynx et du larynx) ;
- **En cas de contact par ingestion** : il se produit une inflammation des muqueuses de la bouche et des intestins qui s'accompagne de symptômes tels que de l'hypersalivation, des vomissements et des douleurs abdominales.

- Dans certains cas de réactions immunitaires explosives et aiguës, de types **chocs anaphylactiques**, ces symptômes pourraient être exacerbés, nécessitant un appel en urgence du 15, car le pronostic vital pourrait être engagé. Si la personne dispose d'un auto-injecteur à adrénaline, du fait d'une allergie reconnue aux piqures d'insectes par exemple, ce dispositif pourrait être utilisé afin de traiter le choc anaphylactique.

## Chenilles processionnaires : conseils à appliquer pour se protéger

Des mesures de prévention sont possibles pour éviter d'être exposé aux poils de ces chenilles.

### Éviter les zones infestées et les arbres porteurs de nid

Si vous savez que des chenilles processionnaires se trouvent dans une zone (forêt, parc, jardin), il est important de limiter l'accès à ces endroits, surtout pour les jeunes enfants et les animaux. Les promenades en forêt pendant la période de procession sont particulièrement déconseillées. Évitez de caresser la fourrure d'animaux domestiques pendant ou au retour d'une balade par exemple.

### Porter des vêtements de protection

Si vous devez vous rendre dans une zone infestée, portez des vêtements longs et des gants pour limiter le contact avec les chenilles et leurs poils. Des lunettes de protection peuvent également être utiles pour éviter tout contact avec les yeux ou un chapeau en cas de promenade en forêt ou près d'arbres infestés.

### Ne pas balayer les processions de chenilles

Lorsque vous croisez une procession de chenilles, il est essentiel de ne pas les balayer, ne pas passer la tondeuse ou de les déplacer. Les poils urticants risquent de se disperser dans l'air, augmentant ainsi le risque de contact avec la peau, les yeux et les voies respiratoires.

### Éviter de toucher ou de manipuler les chenilles mortes ou les nids

Même après la fin de la période de procession, les poils urticants restent actifs et peuvent provoquer des réactions. N'essayez pas de retirer les nids vous-même, il est préférable de faire appel à des professionnels.

## Ne pas faire sécher du linge à l'extérieur à proximité d'un nid

Si vous avez un nid de chenilles processionnaires dans un arbre près de votre maison, évitez de faire sécher du linge à l'extérieur. Les poils peuvent se fixer sur les vêtements et provoquer des irritations une fois en contact avec la peau. Attendez que les chenilles soient éloignées avant de sortir votre linge.

## Nettoyer les fruits et légumes cueillis

Pour éviter tout risque d'irritation ou de réaction allergique après ingestion, il est indispensable de laver soigneusement vos fruits et légumes à l'eau claire avant de les consommer, en frottant délicatement pour éliminer les éventuels résidus, en cas d'infestation à proximité.



Si vous détectez un nid de chenilles dans un espace public ou une forêt, il est préférable de signaler leur présence aux autorités compétentes pour qu'elles puissent intervenir de manière sécurisée. Si possible en photographiant les chenilles pour en faciliter l'identification.

## Chenilles processionnaires : que faire en cas d'exposition ou de symptômes ?

En complément, des mesures peuvent être particulièrement suivies en cas d'exposition à un nid de chenilles processionnaires ou de symptômes.

### Au niveau de la peau

- **Otez tous les vêtements et les manipulez avec des gants.** Les vêtements seront lavés au-dessus de 60°C et séchés au séchoir.
- **Lavez la peau abondamment à l'eau et au savon.**
- Utilisez du papier collant pour décrocher les poils urticants de la peau, un peu à la manière d'une épilation.
- Brossez soigneusement vos cheveux aussi, si nécessaire.
- Prenez des antihistaminiques pour soulager les démangeaisons.

## Au niveau des yeux

- **Evitez de vous frotter les yeux** en cas d'exposition ;
- Les yeux doivent être rincés, chez un ophtalmologue.

## En cas d'ingestion

**Diluez la quantité de poils ingérés en buvant un grand verre d'eau.** On peut tenter d'enlever les poils de la muqueuse de la bouche en raclant prudemment à l'aide d'une spatule ou d'une compresse ou en les "épilant" à l'aide de papier collant.

En cas d'apparition de symptômes graves (forte éruption, malaise, vertiges, vomissement) ou d'inhalation, il est recommandé de consulter rapidement un médecin ou un service d'urgences.



Si des animaux domestiques sont touchés, consultez un vétérinaire, les urgences vétérinaires (3115) ou appeler un centre antipoison vétérinaire ([Centre antipoison animal et environnemental de l'Ouest](#) et [Centre national d'informations toxicologiques vétérinaires](#)).

## Chenilles processionnaires : comment lutter contre le phénomène ?

Chacun peut contribuer à la lutte contre la prolifération des chenilles processionnaires de manière préventive et curative en adoptant des actions simples mais efficaces.

Dans votre jardin, il est nécessaire de faire poser des **dispositifs de piégeage (piège à phéromones) autour des arbres concernés en août et en septembre** par une société habilitée.

Cette pose de pièges devra s'accompagner d'une lutte physique (**pose de pièges à chenilles sur les troncs**), biologique (**pose de nichoirs à mésanges**) ou/et chimique (pulvérisation de produits à base de **toxines de Bacillus thuringiensis**) **avant le départ des processions** des chenilles du pin à la fin de l'hiver suivant, ou avant la fin du printemps pour les processionnaires du chêne.

De plus, l'élagage des arbres touchés peut réduire les risques, car les chenilles ont besoin de ramper le long des troncs pour rejoindre les branches et se nourrir.

De plus, si vous repérez des nids en dehors de chez vous, il est essentiel de signaler (photos) toute présence de nids ou de processions de chenilles aux autorités locales ou à la municipalité, qui peuvent organiser un traitement adapté, comme l'installation de pièges ou l'intervention de professionnels pour les retirer en toute sécurité.

## Dispositions réglementaires

La lutte contre cet insecte ne fait pas encore l'objet de dispositifs réglementaires à l'échelle régionale. **Les communes peuvent être amenées à prendre un arrêté municipal** lorsqu'elles sont confrontées à un risque sanitaire important. Un certain nombre de communes ont déjà pris un tel arrêté dans notre région.

Afin de renforcer la coordination des actions de prévention et de lutte contre les chenilles processionnaires, un **Observatoire des chenilles processionnaires** a été mis en place depuis juin 2021 par le Ministère chargé de la Santé en partenariat avec les ministères chargés de l'Agriculture et de l'Ecologie et le ministère de l'Intérieur. Cet observatoire est intégré à l'Observatoire des espèces à enjeux pour la santé humaine.

## Aller plus loin

### Liens utiles

DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes

INRAe

### Sur le même sujet

Santé environnement

prévention